

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 18 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1^{ère} extraordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 11 mai 2022

Date affichage : 19 mai 2022

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 16 Pour : 16

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Ludovic GIRARD, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Raymond NUVET, Didier MOUCHEBOEUF, Simone ARAMET, Nathalie CHATEFAU, Claude NEREAU et Gaëtan BUREAU

Etaient excusées : Claire RAMBEAU-LEGER et Annie CHARRASSIER

Absent : Marc LIONARD

Secrétaire de séance : Ludovic GIRARD

OBJET : **Demande de Subvention au titres des Amendes de Police (programme 2022) auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime (annule et remplace la délibération n° 2022/54)**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune peut bénéficier d'un soutien financier au titre des Amendes de Police 2022 dans la cadre de différents travaux liés à des opérations de conception d'abris voyageurs, de réalisation de parking, de petites opérations de sécurité et d'aménagement de cheminements doux sécurisés.

La commune souhaite solliciter le Conseil Départemental pour ce soutien financier dans le cadre de travaux d'aménagement de cheminements doux sécurisés, de réalisation de parking et de petites opérations de sécurité.

Monsieur Le Maire précise que l'ordre de priorité pour cette demande est la suivante :

- **Priorité 1** : aménagement de cheminements doux sécurisés pour un montant HT de 41 866.73 euros
- **Priorité 2** : petites opérations de sécurité (signalisation verticale et horizontale) pour un montant HT de 1 489.72 euros

Monsieur Le Maire précise aux membres présents que la commission du Conseil départemental de la Charente-Maritime validera dans un premier temps après étude du dossier la priorité 1. Si l'enveloppe budgétaire le permet, un autre dossier (priorité 2) pourra faire l'objet d'une validation de subvention supplémentaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la demande de soutien financier au titre des amendes de polices 2022 auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour l'année 2022 pour l'aménagement de cheminements doux sécurisés d'un montant HT de 41 866.73€ (priorité 1), et pour les petites opérations de sécurité d'un montant HT de 1 489.72€ (priorité 2),
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités administratives et signatures relatives à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Ont signé au Registre les membres présents
Pour copie conforme
Le Maire,
Julien MOUCHEBOEUF

